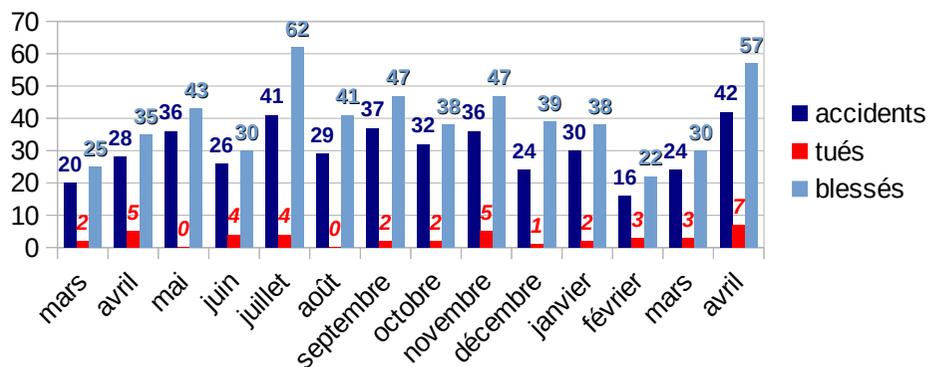


Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) à partir des données provisoires de l'ONISR. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés). **B** = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
Mois d'avril 2024	42	7	19	38	64
Mois d'avril 2023	28	5	17	18	40
Mois d'avril 2022	26	4	13	15	32
Cumul au 30/04/2024	113	15	49	99	163
Cumul au 30/04/2023	100	12	58	78	148
Comparaison cumul 2024 / 2023 (* : non significatif)	+ 13 (+ 13 %)	+ 3 (+ 25 %)	- 9 (- 15,5 %)	+ 21 (+ 27 %)	+ 15 (+ 10 %)

Evolution sur les 13 derniers mois



Totaux	Accidents	Tués	Blessés
au 30/04/2024	113	15	148
au 30/04/2023	100	12	136
au 30/04/2022	84	9	101

Période	Répartition des victimes par catégories d'usagers							
								Autres
avril – 2024	T=0 B=2	T=0 B=3	T=0 B=0	T=0 B=4	T=3 B=3	T=4 B=44	T=0 B=0	T=0 B=1
avril – 2023	T=0 B=7	T=0 B=1	T=0 B=1	T=0 B=2	T=0 B=5	T=4 B=17	T=0 B=0	T=1 B=2
Évolution 2024/2023	↓	↑	↓	↑	↑	↑	→	↓
Cumul 2024	T=0 B=14	T=0 B=4	T=0 B=5	T=0 B=14	T=4 B=8	T=11 B=101	T=0 B=0	T=0 B=2
Cumul 2023	T=0 B=19	T=0 B=3	T=0 B=4	T=1 B=8	T=1 B=15	T=7 B=84	T=1 B=0	T=2 B=3
Évolution 2024/2023	↓	↑	↑	↑	↓	↑	↓	↓

Commentaires :

- Hausse importante de la mortalité, ainsi que du nombre d'accidents et de victimes par rapport à 2023, année qui connaissait déjà une augmentation de l'accidentalité par rapport à 2022.

Depuis le début de l'année le nombre de tués est en nette hausse (+ 25%), le nombre d'accidents (+ 13 %) et de blessés (+ 9 %) augmente aussi par rapport à 2023. Le nombre de blessés hospitalisés est lui en baisse de 15,5%.

Facteurs d'accidents constatés par les forces de l'ordre liés au conducteur présumé responsable identifiés à ce jour :

- 5 roulaient à une vitesse excessive ou inadaptée, 3 étaient alcoolisés.
- 1 changeait de file, 1 refusait la priorité, 1 effectuait un dépassement dangereux, 1 était en contresens..
- 5 n'étaient pas attentifs, 3 somnolaient, 2 étaient éblouis et 1 à eu un malaise.
- 9 facteurs sont indéterminés.

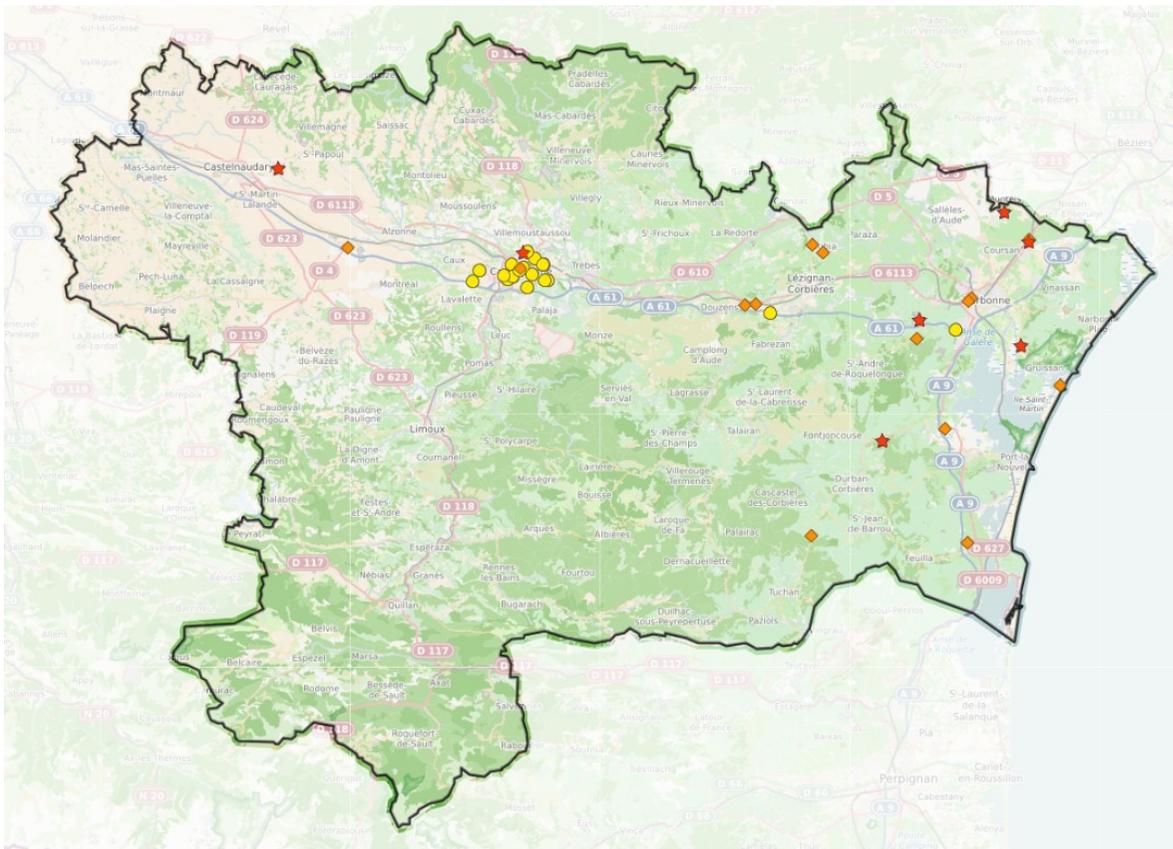
* Plusieurs facteurs d'accidents peuvent être relevés pour un même conducteur

**Certains facteurs ne sont pas identifiés (indéterminés) ou sont « autres causes » au moment de l'élaboration du baromètre

Localisation de l'accidentologie mensuelle

42 accidents :

- ★ 7 mortels
- ◆ 14 graves
- 21 légers



Plus d'information sur :
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9

Site internet : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transport.-deplacement-et-securite-routiere/Securite-routiere>
téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@aude.gouv.fr

Contact : Service des Risques, de la Sécurité Routière et de la Construction / Unité Sécurité Routière

INFORMATIONS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À VÉLO, À TROTINETTE, EN VOITURE LES BONS RÉFLEXES POUR LES BEAUX JOURS

En mai, fais ce qu'il te plaît. Comme reprendre, sous des températures plus estivales, le vélo ou la trottinette pour aller travailler ou se balader en toute liberté. Mais sans doute que l'engin, remonté de la cave ou sorti du garage, a besoin d'un check-up, ou qu'on a un peu perdu l'habitude de rouler. Sans doute aussi que les automobilistes ont besoin de se rappeler les bons usages pour ne pas risquer de mettre en danger les cyclistes et trottinettistes.

La Sécurité routière lance les bons réflexes pour les beaux jours. Une série de réflexes pour inciter les cyclistes, les trottinettistes et les automobilistes à adopter des comportements de prudence et respecter les règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

Cette campagne digitale sera visible en mai sur les réseaux sociaux de la Sécurité routière. Pour amplifier la diffusion de ces messages, la Sécurité routière s'allie à 9 opérateurs de location de vélo et de trottinette en libre-service : Smovengo (Vélib), Dott, Tier, Fifteen, Inurba, JCDecaux (Cyclocity), Keolis (Cycléo) Bird et Lime. Les différents réflexes seront relayés sur leur application et leurs réseaux sociaux.

À VÉLO, À TROTINETTE

Avant de partir, il faut également s'assurer d'avoir les équipements obligatoires :

Sur son vélo : deux freins fonctionnels, un feu rouge à l'arrière, blanc et jaune à l'avant, et orange sur les pédales et les roues (catadioptrés), et une sonnette.

Sur sa trottinette : un système de freinage, des feux de position avant et arrière, des catadioptrés avant et latéraux, et un avertisseur sonore.